

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DE REINSCRIPTION A L'ECOLE, AU COLLEGE ET AU LYCEE

- Etre scolarisé en 2021-2022 dans l'établissement et être à jour avec le service financier ;
- Calendrier : l'acceptation du dossier de réinscription est garantie dès lors que la famille a transmis par méil le dossier complet selon le calendrier fixé dans la note adressée aux parents et remise aux élèves. A partir du mardi 1^{er} mars 2022, les demandes de réinscription seront traitées sans priorité par rapport aux demandes des nouveaux élèves et seront acceptées en fonction des places disponibles ;

Se reporter à la circulaire « réinscription des élèves en classes primaires 2022-2023 »

Maternelle (PS-MS-GS)	Tous les élèves sont intégrés dans le dispositif linguistique. Premier contact avec la langue anglaise pour beaucoup d'élèves.
-CP -CE1 -CE2	Tous les élèves sont intégrés dans le même dispositif linguistique qui est renforcé (horaires nationaux : 1h30 / horaire EJP 4H30).
-CM1 -CM1 section internationale	Tous les élèves de CM1 bénéficient d'un enseignement renforcé en anglais, quel que soit le dispositif dans lequel ils sont inscrits. Des élèves intègrent sur condition d'entrée le dispositif SIA avec un programme linguistique et culturel renforcé.
-CM2 -CM2 section internationale	Tous les élèves de CM2 bénéficient d'un enseignement renforcé en anglais, quel que soit le dispositif dans lequel ils sont inscrits. Des élèves intègrent sur condition d'entrée le dispositif SIA avec un programme linguistique et culturel renforcé.

■ Maternelle

Les élèves de PS, MS et GS ont un volume spécifique de découverte et d'apprentissage de l'anglais de 3 à 4 heures par semaine.

■ Elémentaire

Les élèves inscrits en CP, CE1 et CE2 (cycle 2)

Programme soutenu en anglais une seule et même organisation pédagogique dite « Section Internationale Américaine » SIA. Pour tous les élèves, un parcours linguistique renforcé d'un volume hebdomadaire de 4h30. Il n'y a pas de test d'anglais pour y accéder.

Elèves inscrits en CM1 (cycle 3)

A partir du CM1, des classes ont un programme d'anglais renforcé SIA

CM1 (3 classes)	CM1 SIA (2 classes) (Programme linguistique et culturel renforcé)
En anglais, les élèves poursuivent le programme amorcé en cycle 2. Le volume hebdomadaire est maintenu à 4h30.	En anglais, le volume hebdomadaire est de 7h 30 environ, et le programme est renforcé Attention, un temps de classe est programmé les après-midis. <u>Conditions d'entrée</u> : Bon niveau scolaire général, bon niveau académique en anglais (Reading, listening, speaking, learning...), capacités de travail développées, motivation, avis favorable du conseil d'enseignement en Anglais et des places disponibles.

■ Elèves inscrits en CM2

En CM2, des classes ont un programme renforcé

CM2 (4 classes)	CM2 SIA (2 classes)
En anglais, les élèves poursuivent le programme amorcé en cycle 2. Le volume hebdomadaire est maintenu à 4h30 avec des séances en ½ groupes.	En anglais, le volume hebdomadaire avoisine les 7h30, et le programme est renforcé Attention, un temps de classe est programmé les après-midis. <u>Conditions d'entrée</u> : Un bon niveau scolaire général, un bon niveau académique en anglais (compréhension orale, communication, vocabulaire), des capacités de travail développées et de la motivation, l'avis favorable du conseil d'enseignement en anglais et des places disponibles.

■ En classe de 6^e, 5^e, 4^e, 3^e, 2nde et de 1^{re}, les familles souhaitant que leur enfant intègre la section internationale américaine (4h d'anglais LV1, 4h de littérature anglophone en anglais, 2h d'histoire-géographie en anglais) doivent inscrire leur enfant au test d'anglais. Frais d'inscription au test d'anglais : 20 000 XOF (formulaire d'inscription à télécharger sur le site du lycée à la rubrique inscriptions).

La décision d'admission tiendra compte, pour tous les élèves, des résultats au test et du dossier scolaire;

Se reporter à la circulaire « réinscription des élèves collège – lycée 2022-2023 »

■ **Au collège et au lycée, la procédure sera divisée en 2 parties distinctes. Dans un premier temps, les familles réaliseront une réinscription administrative entre le 28 janvier et le 28 février. Dans un second temps, ils devront réaliser une réinscription pédagogique : choix des langues, enseignements de**

complément, options facultatives et de spécialité seront renseignés entre le 1^{er} et le 31 mai 2022 dans une étape nouvelle. Un courriel sera transmis à ce moment-là.

II – DOCUMENTS A FOURNIR

- Le dossier de réinscription complété en ligne paraphé, daté et signé **par les deux responsables légaux** ;
Attention : la photographie d'identité type passeport doit obligatoirement être intégrée dans le dossier Akwaba ;
- Tout document justifiant l'éventuelle absence du deuxième responsable légal sur le dossier (*si changement de situation avec l'année 2021/2022*) ;
- Tout document indiquant une évolution de la situation de famille au regard de l'exercice de l'autorité parentale (*si changement de situation avec l'année 2021/2022*) ;
- Le règlement financier sera signé électroniquement par les parents lors du processus de réinscription sur la plateforme Akwaba.
- Le dossier médical : téléchargeable sur le site du lycée, complété par les parents avec copie intégrale du carnet de vaccination.
- Pour le mardi 31 mai 2022 au plus tard : le justificatif du règlement du montant du 1^{er} tiers des frais de scolarité ainsi que, éventuellement pour le collège et le lycée, le montant du 1^{er} tiers du transport scolaire et/ou de la demi-pension.
- Classes primaires : Le **dossier de réinscription complet imprimé doit être déposé** au bureau de la scolarité entre le 28 janvier et le 28 février.

Modalités de paiement : par chèque bancaire à la caisse du lycée entre 8h et 12h, par dépôt d'espèces ou par virement dans toutes les agences **BOA** ou **SGBCI** directement sur les comptes de l'établissement ci-dessous référencés :

Lycée Blaise Pascal :

Compte banque **BOA**

IBAN : CI93 CI03 2010 0100 1158 6200 0985 SWIFT : AFRICIABXXX

Compte banque **SGBCI** :

IBAN : C1008 01111 0111695006 12 94 SWIFT SGCICIAB

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Abidjan, le 27 janvier 2022

Serge Bard

Proviseur